

meilleures classes de blé. Les cultivateurs recevront, par boisseau emmagasiné à la tête des Lacs ou à Vancouver, un total de \$1.81317 pour le blé N° 1 du Nord, \$1.78548 pour le blé N° 2 du Nord, \$1.76283 pour le blé N° 3 du Nord, \$1.71155 pour le blé N° 4 du Nord et \$1.68181 pour le blé N° 5.

Voici les prix réalisés pour les qualités durum: \$1.92261 pour le n° 1 Durum ambré O.C., \$1.90211 pour le N° 2 et \$1.87096 pour le n° 3.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, comme le ministre l'a annoncé, le gouvernement versera aux cultivateurs un dernier paiement pour leur blé. En fait, le gouvernement remboursera aux cultivateurs leur propre argent. Je suis convaincu que les cultivateurs de l'Ouest canadien seront consternés et bouleversés en lisant la déclaration du ministre. Notre système de manutention des grains était complètement désorganisé au cours de la dernière année.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Le gouvernement versera maintenant un dernier paiement qui représentera pour les cultivateurs une perte de 17c. par boisseau pour les ventes de blé effectuées jusqu'en juillet 1968. Nous devons comparer ces paiements avec les précédents qui étaient d'au moins 20 p. 100 supérieurs aux paiements actuels. Au cours des années antérieures, les derniers paiements étaient de 37 à 38c. et de 48 à 49c. de plus par boisseau.

Cette réduction de 17c. par boisseau est appliquée même si le gouvernement a déjà annoncé le prix garanti provisoire. On a calculé qu'il en coûterait 15 millions à seule fin de maintenir le prix de vente provisoire proposé. Le ministre hoche la tête. Nous n'avons obtenu aucun chiffre définitif. Il semble que les 15 millions de dollars sont compris dans la somme globale versée aux cultivateurs; malgré cela, ils subissent une perte de 17c. le boisseau.

Le ministre dirait-il si les diminutions sont attribuables aux frais élevés de surestarie à l'égard des navires à Vancouver? Nous avons demandé au gouvernement de payer les frais de surestarie, parce que le mauvais temps et d'autres situations d'urgence ont empêché le mouvement du blé vers ce port. Le gouvernement a refusé. Les cultivateurs de l'Ouest craignent maintenant que le gouvernement ne puisse pas maintenir les paiements initiaux à \$1.70 le boisseau. Par suite de la baisse de 17c. le boisseau cette année, malgré la subvention indirecte, les cultivateurs se demandent si le prix ne baissera pas encore, disons, de 10c.

[L'hon. M. Pepin.]

l'an prochain. Ils se demandent ce que sera le paiement initial pour le blé l'année qui vient. Si la manutention du blé est aussi désorganisée l'année prochaine que cette année, le prix initial demandé pour le blé ne sera pas garanti. Les députés de ce côté-ci de la Chambre prient instamment le gouvernement de remettre immédiatement en vigueur la garantie provisoire d'un prix de vente, car elle est nécessaire pour maintenir la confiance des cultivateurs de l'Ouest.

La diminution du prix définitif éprouvera durement les cultivateurs, qui ont déjà peine à faire face à leurs échéances, en raison de la mévente et des bas prix qu'ils ont reçus pour le blé vendu.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de nous avoir prévenu de sa déclaration. La véritable portée de cette déclaration est qu'elle nous montre que pour ce seul produit agricole, le revenu brut a baissé de 9 p. 100 environ pendant la dernière année-récolte. C'est pourquoi la commission d'étude s'est réunie au Château Laurier au cours des trois ou quatre derniers jours. Ce matin nous avons les chiffres réels. Nous constatons que l'inflation subsiste, que les salaires et les profits augmentent et que le revenu brut des cultivateurs, et inévitablement leur revenu net, baissent.

Le gouvernement actuel se doit de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des producteurs de grain et des agriculteurs du pays. C'est le gouvernement actuel qui a négocié l'accord du GATT dans le cadre de la négociation Kennedy. Il a aussi négocié l'arrangement international sur les grains. Lorsque d'autres signataires ont coupé les prix, nous avons respecté les prix convenus pendant de nombreux mois au cours de la dernière campagne agricole.

Dans cette déclaration, on ne tient pas compte d'un élément significatif: le volume brut des ventes qui ont été sacrifiées lors des négociations en vue de cet accord. Le gouvernement peut au moins s'acquitter de ses responsabilités et il devrait fixer immédiatement un prix minimum pour le producteur canadien.

Il devrait prendre sérieusement en considération les instances des associations agricoles, de la Fédération canadienne de l'agriculture, du Syndicat national des cultivateurs, suivant lesquels le gouvernement doit proposer un prix minimum de \$2.12 et faire valoir la nécessité de prix nationaux pour notre blé. Pour éviter la faillite et de fortes pressions financières sur notre économie agricole, il nous faut prendre des mesures immédiates. Il convient que le gouvernement assume toutes